

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** illbruck PU011
- **Code du produit:** A-I-PU011-DIY
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Glu
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
tremco illbruck Productie B.V.  
Vlietkade 1032, 4241 WC Arkel  
T: +31 (0) 183568000, F: +31 (0) 183568100  
msds@tremco-illbruck.com
- **Service chargé des renseignements:**  
tremco illbruck NV  
Leo Baekelandstraat 3, 2950 Kapellen  
T: +32 (0) 36646384, F: +32 (0) 36648676  
www.tremco-illbruck.be, info-be@tremco-illbruck.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Pendant les heures de bureau T: +32 (0) 36646384. Pour les autres heures s'il vous plaît contacter votre centre national anti-poison.

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4	H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)  
BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

**Nom du produit:** illbruck PU011

(suite de la page 1)

**· Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

**· Mention d'avertissement Danger**

**· Contient:**

diisocyanate de méthylènediphényle

**· Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· Informations supplémentaires:**

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**· 2.3 Autres dangers**

**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**· 3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**· Composants dangereux:**

CAS: 26447-40-5 EINECS: 247-714-0 Reg.nr.: 01-2119457015-45-xxxx	diisocyanate de méthylènediphényle Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	30- <50%
--	---	----------

(suite page 3)

BE

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

**Nom du produit: illbruck PU011**

(suite de la page 2)		
CAS: 25791-96-2 NLP: 500-044-5	Glycerol, propoxylated Acute Tox. 4, H302	5- <1%
CAS: 6425-39-4 EINECS: 229-194-7 Reg.nr.: 01-2119969278-20-xxxx	2,2'-dimorpholinodiethylether Eye Irrit. 2, H319	1- <5%
CAS: 68479-98-1 EINECS: 270-877-4	diéthylméthylbenzènediamine STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319	0,1- <1%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques
- **Indications destinées au médecin:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Risques** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone  
Oxyde d'azote (NOx)  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:  
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

BE  
(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

<b>Nom du produit:</b> illbruck PU011
---------------------------------------

(suite de la page 3)

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Mettre les personnes en sécurité.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec de l'eau.
- Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- Equipement de protection individuel:**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 5)

BE

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

### Nom du produit: illbruck PU011

(suite de la page 4)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**· Protection respiratoire:**

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

**· Protection des mains:**



Gants de protection

**· Matériau des gants** Gants en PE

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,7$  mm

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

**· Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales**

**· Aspect:**

**Forme:**

Liquide

**Couleur:**

Selon désignation produit

**· Odeur:**

Caractéristique

**· Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**· valeur du pH:**

Non déterminé.

**· Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

**· Point initial d'ébullition et intervalle**

**d'ébullition:**

>325 °C

**· Point d'éclair**

190 °C

**· Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

**· Température d'inflammation:**

400 °C

**· Température de décomposition:**

Non déterminé.

**· Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

**Nom du produit:** illbruck PU011

(suite de la page 5)

- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion: Inférieure:	0,1 Vol %
Supérieure:	0,2 Vol %
- Pression de vapeur:	Non déterminé.
- Densité:	Non déterminée.
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
- Teneur en solvants: VOC (CE)	0,00 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### - 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë  
Nocif par inhalation.

#### - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 26447-40-5 diisocyanate de méthylénediphényle

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 9400 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/1 h	1,5 mg/L (rat)

##### 68479-98-1 diéthylméthylbenzènediamine

Oral	LD50	738 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

(suite page 7)  
BE

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

### Nom du produit: illbruck PU011

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 05 01*	déchets d'isocyanates
-----------	-----------------------

(suite page 8)

BE

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

<b>Nom du produit:</b> illbruck PU011
---------------------------------------

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	néant
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008

RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 52a, 56

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006; ANNEXE XVII: 56. Diisocyanate de méthylène-diphényle (MDI).

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Non applicable.

(suite page 9)

BE

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2017

Numéro de version 5

Révision: 04.04.2017

**Nom du produit:** illbruck PU011

(suite de la page 8)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**